

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE REDESSAN

GARD

30129

Date :

Séance du **24 mai 2020**

Numéro :

L'an Deux mille vingt

et le 24 mai

à 10 heures 30 minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire****Présents** : F. AUTRAN, B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, M. BOMPARD, S. BONNET, C. CAVAILLES, A. COLSON, E. CREMONA, J. DE ALMEIDA, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, S. GRELOT, G. HANOUILLE, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, B. TELLIER, S. VEIGALIER, C. VIGO**Pouvoirs** :

L. SAUD donne pouvoir à B. BEDOS

M. T. de GOULET donne pouvoir à F. RICHARD - TRINQUIER

Absents excusés : Néant

Secrétaire(s) : Florine AUTRAN, Adjointe au Maire

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
25	27	27

Date de la convocation

19 mai 2020

Date d'affichage

19 mai 2020

Objet de la Délibération

Budget Primitif 2020 – Décision Modificative n°1**Vu** le code général des collectivités territoriales ;**Vu** la délibération n°D2020 - 027 portant approbation du Budget Primitif 2020 de la commune ;**Considérant** que la commune souhaite engager au plus vite le programme travaux de l'année 2020 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : approuve la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2020 comme suit :

Imputation Comptable	Montant de la modification
c/ 1641 (recettes d'emprunt)	+ 300 000.00
c/ 21318 (dépenses d'investissement)	+ 300 000.00

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD – TRINQUIER
Maire de REDESSAN

REÇU EN PREFECTURE

le 26/05/2020

Application agréée E-legalite.com